



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le *Règlement numéro 2024-377 relatif à la régie interne des séances du conseil et aux normes concernant le maintien, l'ordre et le respect de la civilité* a été adopté par le conseil de la MRC le 18 décembre 2024. Ce règlement a pour objet d'établir des règles afin de favoriser une saine gestion des séances du conseil.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 6 janvier 2025.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Jean Hogue